



Programme de détection précoce Apinella – rapport annuel 2025

Contexte et but du programme de détection précoce

Le petit coléoptère de la ruche (*Aethina tumida*) représente une menace pour la population d'abeilles suisse depuis son apparition en Calabre et en Sicile en septembre 2014. Mené depuis 2015, le programme de détection précoce Apinella doit permettre de détecter le plus tôt possible l'arrivée d'*A. tumida* en Suisse et à le combattre immédiatement. Pour ce faire, des apiculteurs dits sentinelles répartis dans toute la Suisse contrôlent, de mai à octobre, leurs colonies dans des ruchers sélectionnés. Le programme Apinella vise aussi à sensibiliser et à former les apiculteurs au petit coléoptère de la ruche pour qu'ils soient à même de contrôler leurs ruches, d'identifier le parasite et, le cas échéant, de le combattre. Cela permet en outre d'élever le niveau de connaissances pour diagnostiquer *Aethina tumida* en Suisse.

Les services vétérinaires cantonaux recrutent des apiculteurs sentinelles prêts à assumer le travail de contrôle et dont les colonies sont situées à des endroits appropriés (dans les vallées ouvertes sur le sud, aux abords des routes nationales, dans des régions à importations d'abeilles ou à trafic international de marchandises). Les apiculteurs sentinelles contrôlent les ruchers toutes les deux semaines au moyen de pièges diagnostiques Schäfer. La phase de contrôle dure de début mai à fin octobre. Les apiculteurs sentinelles saisissent les résultats de leurs contrôles à l'intention de l'OSAV dans une [application web](#).

S'ils trouvent des coléoptères ou des larves suspectes, ils en informent l'inspecteur des ruchers. Celui-ci décide s'il est nécessaire d'envoyer un échantillon au laboratoire national de référence pour les épizooties des abeilles (CRA).

Apiculteurs sentinelles recrutés en 2025

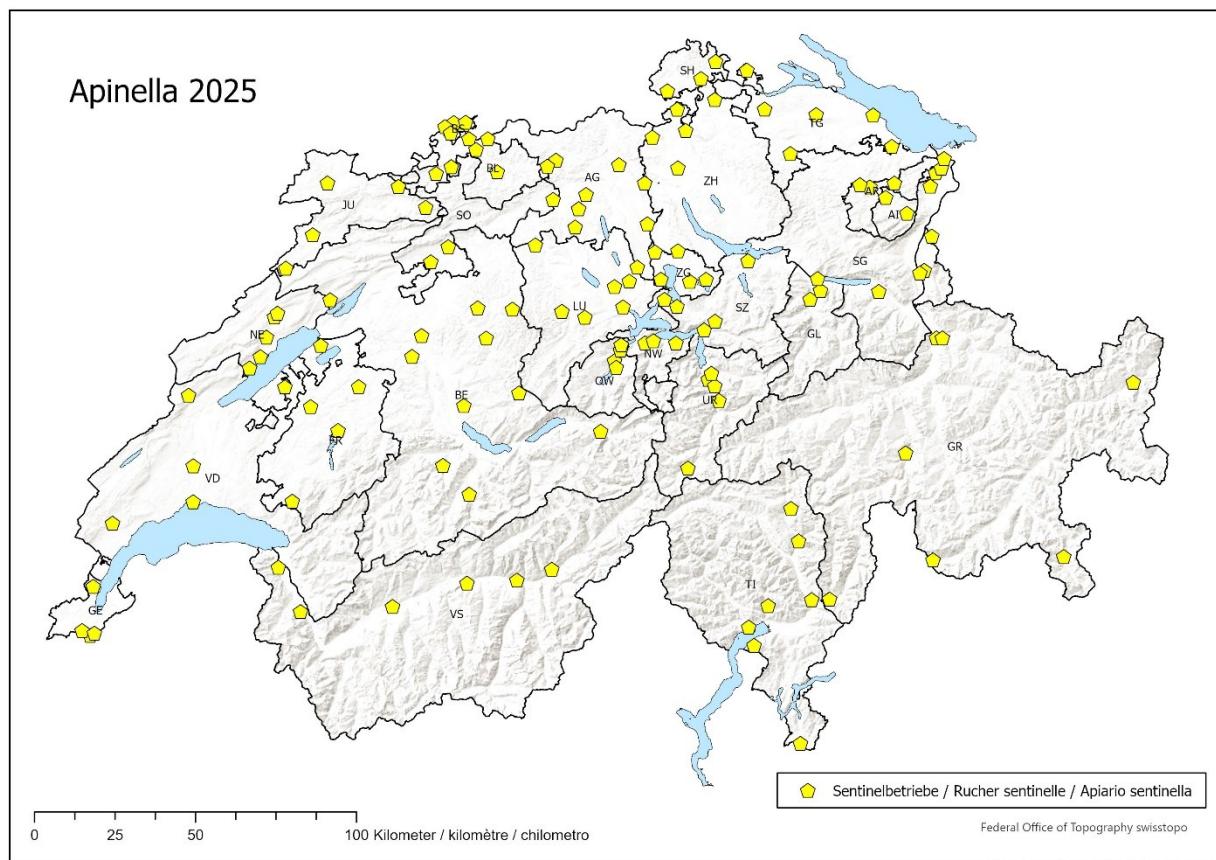


Figure 1 : répartition géographique des apiculteurs sentinelles recrutés

Les cantons et FL ont recruté en 2025 au total 137 apiculteurs sentinelles pour Apinella, 5 de moins que l'année précédente. Comme 2 apiculteurs devaient contrôler 2 ruchers, il était prévu que 139 ruchers soient contrôlés. Le motif du recrutement a été indiqué pour 121 apiculteurs : dans 66 cas, le facteur décisif était la motivation de l'apiculteur ; 43 ruchers étaient installés à des endroits exposés (dont 1 dans une région de transhumance et 1 dans une zone à importation d'abeilles) et 12 dans des territoires à importation d'abeilles. Des chiffres proportionnellement semblables à ceux des années précédentes.

Nombre d'apiculteurs ayant fait des notifications et notifications reçues

En 2025, 123 apiculteurs sentinelles ont transmis 1195 jeux de données (10 % de moins qu'en 2024) ; 14 apiculteurs recrutés n'ont pas effectué de notification (cantons de AG, AI/AR, BE, BL, BS, FL, GR, JU, SH et ZG). La figure 2 ci-dessous présente, pour chaque canton, le nombre total d'apiculteurs sentinelles recrutés par rapport au nombre d'apiculteurs qui ont fait des notifications au cours de la saison 2025 (représenté par la colonne bleue).

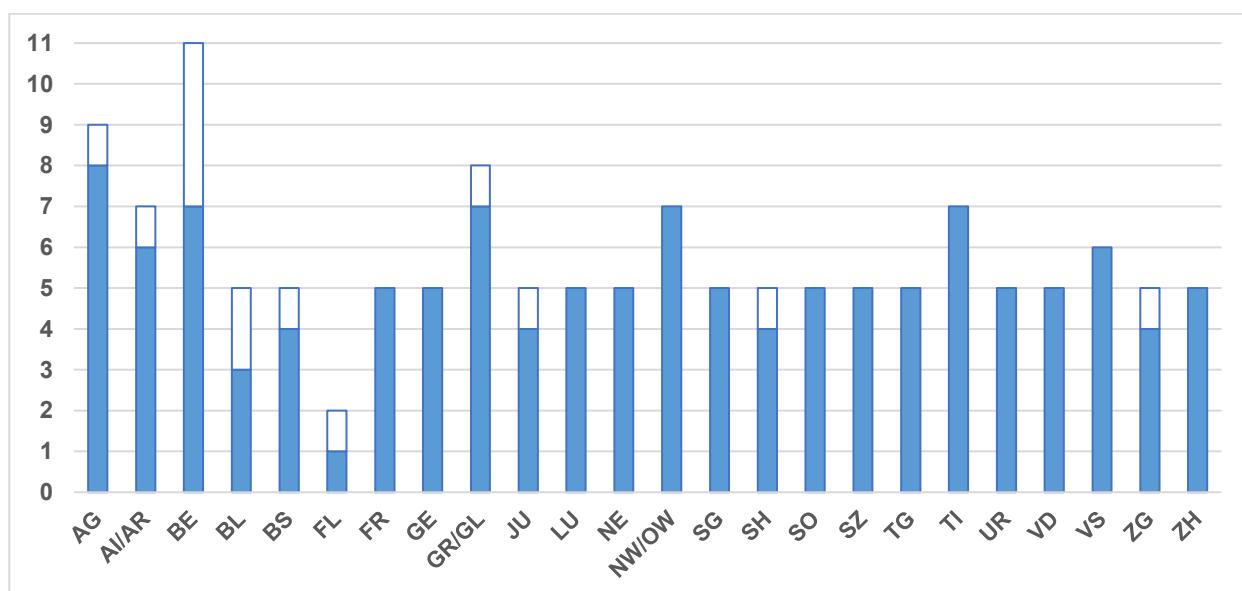
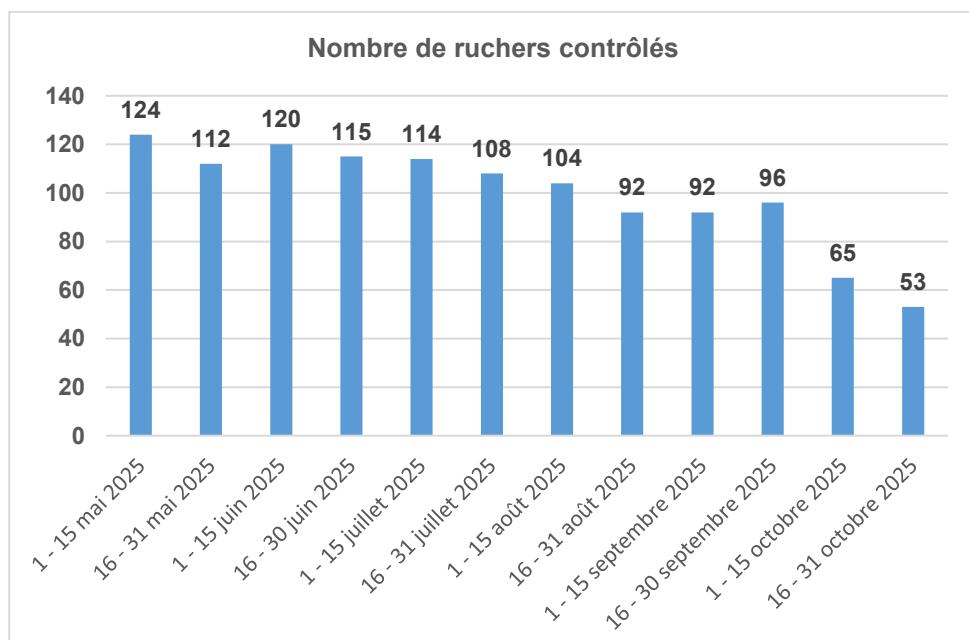


Figure 2 : nombre d'apiculteurs sentinelles recrutés par rapport à ceux qui ont réellement fait des notifications, par canton

Notifications par intervalle temporel

(L'intervalle temporel choisi était de 15 jours, soit 2 contrôles par mois).



Les notifications ont été nombreuses dès le début de la saison Apinella et le sont restées jusqu'à fin août. Le nombre de notifications a légèrement baissé pendant la période de contrôle et de traitement contre la varroase en septembre. Le recul de l'intensité des contrôles en octobre s'explique par le fait que les colonies des

Figure 3 : Apinella 2025 : nombre de ruchers contrôlés par intervalle temporel

Notifications par apiculteur sentinel

Pour Apinella, le nombre optimal de contrôles se montait à 12 par apiculteur sentinel. Si l'on tient compte des absences pour raison de vacances, du contrôle et de la lutte contre la varroase et de l'hivernage précoce, il faudrait que le nombre minimal de contrôles annoncés soit de 8 par rucher. Sur les 123 apiculteurs sentinelles qui ont fait des notifications, 96 (78 %) ont annoncé 8 contrôles ou plus. Cette proportion est légèrement plus faible que l'année précédente (81 % en 2024).

Nombre de colonies contrôlées par rucher

La taille moyenne des ruchers en Suisse avoisine 9,4 colonies (Jean-Daniel Charrière, 2018). Dans le cadre du programme 2025, le nombre de colonies par rucher contrôlé se montait en moyenne à 9,5 colonies. La médiane est de 10 colonies, la plupart des ruchers comptaient 8 à 10 colonies. Les ruchers contrôlés sont ainsi dans la moyenne suisse.

Transmission rapide des notifications

Les apiculteurs sentinelles sont priés de notifier rapidement les contrôles pour qu'il soit possible de présenter la situation actuelle du petit coléoptère de la ruche en Suisse. Idéalement, la notification devrait être faite tout de suite, mais une notification effectuée dans les 2 semaines est encore significative. 85 % des contrôles ont été notifiés dans les deux semaines. 179 contrôles sur 1195 ont été notifiés trop tard. La discipline en matière de notification a donc légèrement diminué par rapport aux années précédentes (environ 90 % de notifications dans les délais en 2024).

Évaluation d'Apinella 2025

En 2025, la participation des apiculteurs ayant fait des notifications a diminué de 9 % et le nombre de notifications de 10 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de notifications effectuées dans les délais a lui aussi baissé quelque peu. Cela pourrait s'expliquer en partie par la disparition de l'application de notification Beetraffic, qui permettait de transmettre rapidement les résultats des contrôles sur place. L'attribution de nouveaux mots de passe compliqués et les problèmes techniques initiaux de la plateforme web Apinella ont peut-être aussi contribué à une certaine lassitude parmi les apiculteurs sentinelles.

Grâce à la majorité des apiculteurs sentinelles qui ont fait plus de 8 notifications chacun pendant la période de contrôle de mai à octobre, le programme de détection précoce Apinella a une nouvelle fois permis de montrer que les abeilles en Suisse étaient indemnes d'infestation par le petit coléoptère de la ruche à l'automne 2025.

Aucun coléoptère suspect n'a été découvert lors des contrôles.

Perspectives du programme Apinella en 2026

Par rapport aux années précédentes, l'Italie a signalé nettement moins de cas d'*Aethina tumida* en 2025 : 3 dans la région de Messina (en Sicile) et 1 en Calabre (Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Venezie, [IZSVE](#)). Le risque que le parasite soit introduit en Suisse n'a cependant pas disparu.

C'est pourquoi le programme de détection précoce Apinella sera reconduit l'année prochaine. Des apiculteurs sentinelles motivés contrôleront de nouveau leurs ruchers toutes les 2 semaines de mai à octobre 2026 et saisiront les résultats des contrôles dans la base de données centrale de l'OSAV.

Un grand merci à tous les apiculteurs sentinelles pour leur engagement en faveur de la santé des abeilles.

Références

Jean-Daniel Charrière, S. F. (2018). Bienenhaltung in der Schweiz. *Agroscope Transfer*, 1-24.